



Le 2 février 2006

Le ministère de l'Écologie, un ministère sous (mauvaise) influence

Action Nature dénonce la publication au Journal officiel d'un arrêté de Mme Nelly Olin, Ministre de l'Écologie et du développement durable (sic), prolongeant la chasse des grives jusqu'au 20 février dans le sud de la France.

Action nature dénonce le fait que la Ministre ait écrit aux chasseurs que l'élément déterminant de cette décision a été une motion qu'ils ont voté et non les données scientifiques.

Cet arrêté est à lui seul et tout à la fois :

Une aberration sur le plan de la conservation des oiseaux

Action nature rappelle que toutes les données scientifiques démontrent que la migration des grives en France débute début février et commence, bien sûr, par le sud ! Prolonger la chasse de ces espèces lors de la migration de retour d'oiseaux qui vont se reproduire est nuisible à l'espèce et contraire à une gestion cynégétique durable

Un nouveau cadeau électoraliste en direction des chasseurs :

Il s'agit, après beaucoup d'autres, d'un nouveau cadeau en faveur des chasseurs, qui sont décidément très courtisés par le Gouvernement en vue des élections de 2007. Bien entendu, une fois encore cette extension de la période de chasse ne respecte ni le cycle biologique des oiseaux, ni la loi française, ni la Directive « Oiseaux », ni le bon sens.

Une violation de la charte de l'environnement adoptée par le Parlement et adossée à la Constitution

Un nouveau bras d'honneur aux institutions européennes :

Tout le monde a l'an dernier beaucoup entendu le chef de l'Etat et ses proches nous dire combien il était regrettable que les Français n'aient pas compris l'intérêt que l'Europe représentait pour leur avenir. Cet arrêté venant une nouvelle fois bafouer le droit européen et les engagements de la France, est une nouvelle démonstration de la réelle importance accordée à l'Europe par nos dirigeants. Madame Olin elle-même s'était engagée, lors de son



32 Rue Ste Hélène, 69002 Lyon

Tel : 06 08 18 54 55

Fax : 08 25 21 05 48

Mèl : actionnature@tiscali.fr

<http://actionnature.chez.tiscali.fr>

arrivée, à mettre la France en conformité avec la législation européenne avant la fin de 2005. Non seulement elle ne l'a pas fait, mais en plus elle aggrave notre cas.

Un nouveau déni de justice :

Il semble que la Ministre veuille réactiver les recours des associations contre les arrêtés d'ouverture et de fermeture de la chasse. Le Conseil d'Etat a déjà rendu plus de 250 décisions sur le sujet. La publication, à dessein très tardive de cet arrêté, en dit long sur légalité de ce nouveau cadeau à l'extrême chasse...

En novembre dernier, cette même ministre de l'Écologie avait également autorisé la destruction des grives et des merles en Corrèze et dans l'Aveyron au moyen de pièges non sélectifs, appelés tendelles, qui détruisent aussi de nombreux oiseaux d'espèces protégées. Rien n'est trop beau pour l'espérance de quelques voix d'électeurs chasseurs.

Une nouvelle démonstration de l'attachement tout particulier que le gouvernement porte à la protection de la « diversité biologique » :

La plupart des turdides (grives et merles) sont en mauvais état de conservation. *Action Nature* demande qu'enfin les indispensables mesures de conservation soient prises pour ces espèces, à commencer par la fermeture de la chasse lors des migrations de retour de ces oiseaux qui représentent le potentiel reproducteur de l'espèce pour cette année..

Action Nature réclame un vrai ministère de l'Écologie digne de ce nom, indépendant des groupes de pression des destructeurs de la nature, et qui mette en œuvre une politique active de protection de la nature attendue par la très grande majorité des français, et promise par la plupart du personnel politique.

Action Nature demande que l'on passe enfin des beaux discours sur la biodiversité aux actes pour la conserver.

Contact presse : Pierre ATHANAZE 06 08 18 54 55



32 Rue Ste Hélène, 69002 Lyon

Tel : 06 08 18 54 55 Fax : 08 25 21 05 48

Mèl : actionnature@tiscali.fr <http://actionnature.chez.tiscali.fr>